

# La majorité encore divisée sur l'index

L'impact salarial de la hausse de la TVA sur l'électricité en discussion. Le CD&V résiste à un « 2<sup>e</sup> saut d'index ».

La paix des braves, ce sera pour plus tard. La suédoise a bouclé – ou quasi – son projet de tax shift et le gros des réformes qu'elle s'était imposées pour l'été, mais un point d'accroche continue de diviser la coalition. En jeu : la gestion de l'impact de la hausse de la TVA sur l'électricité.

Si rien ne change, la hausse de la facture d'électricité va se répercuter sur l'indice des prix à la

consommation. Conséquence : les salaires, indexés sur cette valeur, vont augmenter plus vite que prévu, rapportant aux ménages une partie de ce qu'ils auront perdu. En ces temps de modération salariale, et en attendant des évaluations précises, les partis de droite sont enclins à neutraliser l'impact de la hausse de la TVA, afin de ne pas payer ici ce qu'on voulait économiser là. Mais pour le CD&V, déjà sous

pression en raison de la faiblesse des mesures de taxation du capital, toucher à l'index enverrait un très mauvais signal à son électorat de gauche. Avec les mouvements sociaux attendus à la retraite, les démocrates-chrétiens flamands sont résolus à s'opposer à ce « 2<sup>e</sup> saut d'index », comme ils le nomment. Au cabinet du Premier, on assure qu'« aucune décision n'a été prise à ce stade ». ■

## Ultimes explications sur l'index

TAX SHIFT Faut-il empêcher la hausse de la TVA de se répercuter sur les salaires ?

- ▶ Dissensions dans la coalition : le gouvernement a fait passer la TVA sur l'électricité de 6 à 21 %.
- ▶ Mais cela va provoquer une hausse des salaires, via l'index.
- ▶ En ces temps de modération salariale, les partis de droite ne sont pas chauds. Le CD&V leur tient tête.

On croyait la suédoise les pieds en éventail. Mais en coulisses, manifestation, règne encore une agitation certaine.

Il y a même des coups de becs.

Et pas sur des peccadilles : il y a des dissensions au sein de la majorité autour des modalités pratiques de la hausse de la TVA sur l'électricité. Il s'agit de régler un point : va-t-on, oui ou non « neutraliser » la hausse de la facture d'électricité dans l'index ?

L'enjeu n'est pas mince. Si rien ne change, la hausse de la facture de l'électricité va se répercuter dans l'indice des prix à la consommation. Conséquence : les salaires vont augmenter plus

vite que prévu. Car en Belgique, les salaires sont automatiquement liés à l'index. Quand l'indice des prix augmente, les salaires augmentent donc automatiquement.

**Pour le CD&V, toucher à l'index serait un symbole très difficile à accepter pour la population**

En laissant les choses suivre leur cours naturellement, les ménages récupèrent donc via l'index une partie de ce qu'ils ont perdu avec la hausse de la TVA sur l'électricité.

Mais pour le gouvernement, c'est une mauvaise affaire. Pour deux raisons. D'abord, le coût sa-

larial augmente pour lui, parce qu'il faudra indexer les fonctionnaires plus vite que prévu. Ensuite, cela ralentit les efforts gouvernementaux de baisse des coûts salariaux. Actuellement, un saut d'index est en cours. Mais avec cette hausse de l'indice, l'effet de ce saut d'index va se réduire. D'après certaines évaluations au sein du gouvernement, l'effet du saut d'index de 2 % serait affecté à raison de 0,4 %. L'objectif du gouvernement de résorber l'écart salarial avec les pays voisins avant 2016 pourrait être compromis.

Certains partis de la suédoise, VLD et N-VA, sont donc plutôt d'avis qu'il faut neutraliser l'effet de la hausse de la facture d'elec-

tricité dans l'indice des prix – même si la N-VA n'a pas d'avis tranché, faute de chiffres précis. Comme on le lira ci-dessous, cette neutralisation est techniquement possible.

Mais tous ne partagent pas cet avis. Le CD&V est contre. Dans les rangs des démocrates-chrétiens flamands, qui représentent l'aile gauche du gouvernement, on estime que toucher à l'index serait d'abord un symbole très difficile à accepter pour la population. Ensuite, le CD&V est sorti

des négociations sur le tax shift un peu en difficulté (nos éditions d'hier). L'impôt sur les plus-values n'a pas l'ampleur attendue, et

d'une manière plus générale, la mise à contribution du capital n'est pas jugée majeure par les observateurs de gauche. Avec les mouvements sociaux attendus à la rentrée et sachant que l'index est un domaine très sensible pour les syndicats, les démocrates-chrétiens flamands sont résolus à s'opposer à ce « deuxième saut d'index », comme ils

Le cabinet du Premier ministre

n'a pas dit qu'une option ou l'autre serait préférée. « *Aucune décision n'a été prise à ce stade. Les évaluations sur l'impact sur l'index de la hausse de la TVA sur l'électricité ne sont pas encore disponibles.* »

Les mêmes considérations nous reviennent à d'autres sources : en fait, il est très difficile de mesurer l'évolution précise de

l'indice des prix parce que l'inflation n'est pas totalement prévi-

sible.

La décision devra toutefois être prise rapidement : l'entrée en vigueur de la hausse de la TVA sur l'électricité est prévue pour le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Dans les rangs gouvernementaux, on s'attend à une décision pour le premier conseil des ministres de la rentrée, prévu pour le 28 août. ■

**BERNARD DEMONTY**

## Comment le gouvernement pourrait s'y prendre

Basé sur l'évolution des étiquettes de plus de 600 produits et services, l'indice des prix est censé être un baromètre objectif de l'évolution du coût de la vie. Maintenir artificiellement la TVA sur l'électricité à 6 % dans cet indice pour ne pas le faire évoluer à la hausse alors que les consommateurs paient chaque mois 21 % de TVA ne revient-il pas à le pervertir, à tordre la réalité à des fins politiques ?

Bien sûr. Sauf qu'il existe déjà plusieurs types d'indices et que le gouvernement peut très bien choisir d'agir non pas sur l'indice global des prix mais sur « l'indice santé lissé à 4 mois » qui sert précisément de base à l'indexation de nos salaires.

Cet indice créé en 1994 afin de modérer les progressions salariales est déjà

une construction artificielle puisqu'il exclut les boissons alcoolisées, le tabac et les carburants, à l'exception du LPG. Il est en outre lissé sur quatre mois ce qui signifie qu'on ne prend en compte que la valeur moyenne de l'indice santé des quatre derniers mois.

« *Maintenir artificiellement la TVA sur l'électricité à 6 % dans la définition de cet indice n'aurait rien d'insurmontable techniquement parlant, explique un spécialiste. D'autant qu'il existe déjà au niveau européen une méthodologie qui permet de neutraliser les fluctuations de la taxation indirecte (TVA et accises) dans le calcul de l'évolution du coût de la vie.* »

Intervenir au niveau de l'indice santé aurait aussi un autre avantage pour le gouvernement : pas besoin de se concer-

ter avec les syndicats. Les partenaires sociaux, réunis au sein de la Commission de l'indice, sont compétents pour tout ce qui touche à l'indice global des prix mais en matière d'indice santé, ils peuvent

uniquement vérifier que la méthodologie prévue dans la loi est bien respectée par les services en charge de la confection de l'indice. La définition de l'indice santé en lui-même relève exclusivement du gouvernement (loi, arrêté royal).

Durant cette législature, celui-ci est déjà intervenu au niveau de l'indice santé lors de l'introduction du saut d'index. C'est une différence avec le gouvernement Di Rupo qui avait, lui, choisi de faire ses réformes via l'indice global en introduisant notamment les soldes dans le calcul. ■

**JEAN-FRANÇOIS MUNSTER**

### NÉGOCIATION

#### Il reste des points délicats à régler

La négociation autour du tax shift connaît actuellement un second round : il faut détailler certains points

déliés. Et non des moindres. Il y a non seulement les modalités pratiques de la hausse de la TVA sur l'électricité, mais il y a aussi, nous dit-on l'étendue de la hausse du précompte mobilier. Va-t-elle toucher tous

les produits financiers ou y aura-t-il des exonérations, notamment pour des valeurs mobilières comme les sicav, qui bénéficient d'un taux réduit ? Il faudra aussi régler les détails de la taxe sur la spéculation.

Par quel mécanisme permet-on la déduction des moins-values ? Autant de questions à trancher avant la fin de l'été, ou, au plus tard, pour la fin de l'année.

B.DY